

# BALLON

Janvier 2013

Journal d'information de la commune de Ballon

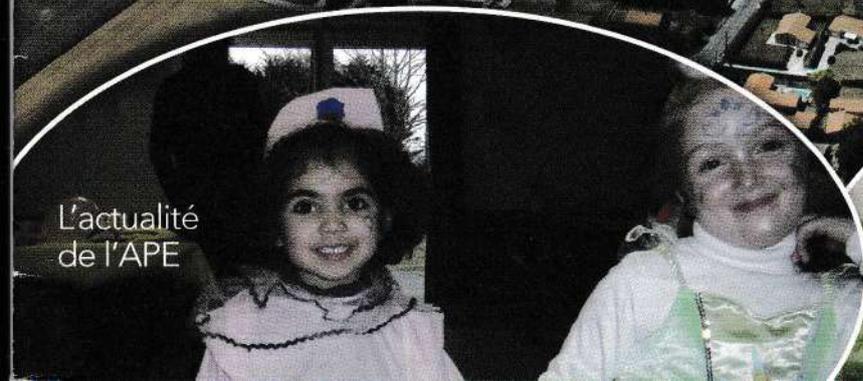
L'actualité des  
anciens combattants



L'actualité du club des aînés



L'actualité  
de l'APE

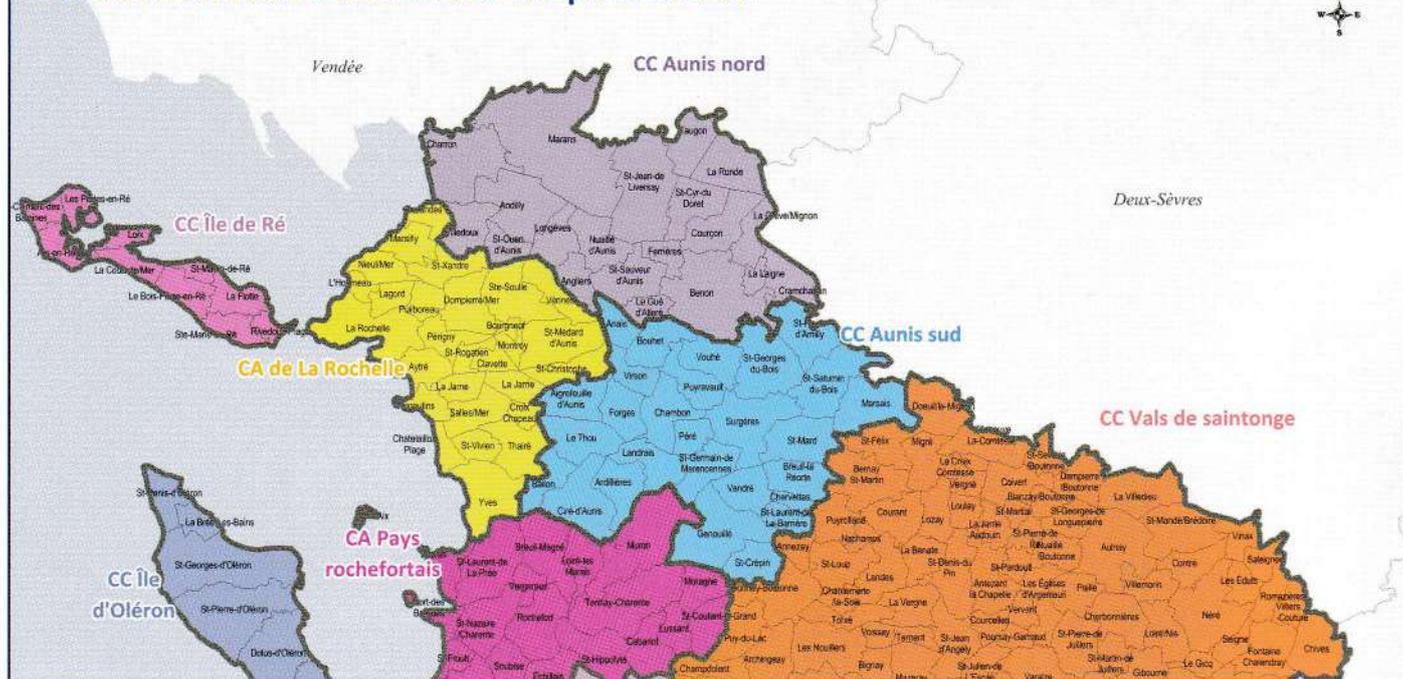


L'actualité de l'ACCA



# Charente-Maritime

## Périmètres d'intercommunalité adoptés en CDCI



Madame, Monsieur,

L'année écoulée a été marquée dans notre pays par un rendez-vous électoral majeur, celui de l'élection présidentielle. Il ne m'appartient pas de commenter l'issue, si ce n'est pour noter que nos concitoyens ont majoritairement témoigné d'une aspiration forte au changement.

Pourtant déjà un certain nombre d'indicateurs montrent hélas que la crise économique, sociale et financière reste vigoureuse. Chacun d'entre nous en mesure les conséquences au quotidien et nous n'y échappons pas, ici, comme ailleurs.

Il nous faudra dès 2013 en ce qui concerne les projets communaux ou intercommunaux faire face à la baisse des aides financières de l'état, de la région, mais aussi probablement dans une moindre mesure de celles du conseil général.

Cette période de vœux est aussi et surtout l'occasion pour moi de faire un point sur l'année passée mais aussi de vous informer au mieux de ce qui va évoluer dans les prochains mois pour notre commune pour faire face aux enjeux et défis de demain.

Quelques aménagements ont été réalisés en 2012 je citerais le revêtement de la rue du Canada pour

sa 2<sup>e</sup> tranche, l'amélioration de l'écoulement des eaux pluviales à l'entrée du hameau du Grand Agère, la création d'un puisard pour éliminer l'inondation récurrente de la rue des gros hommes dans sa partie haute vers le stade.

Coté cimetière communal nous avons continué la reprise de quelques concessions et mis en place la matérialisation d'une nouvelle zone, le projet de l'agrandissement est à l'ordre du jour pour 2013.

Sur le plan des équipements communaux malgré de grosses difficultés avec plusieurs entreprises et de nombreux reports de délais, les vestiaires du terrain de foot sont enfin terminés et livrés au club depuis quelques jours pour les rencontres de la 2<sup>e</sup> partie du championnat. Il reste quelques finitions à réaliser par la commune et le club entre autres toute la partie peinture, et quelques aménagements intérieurs. Merci à nos voisins du Thou et de Forges pour avoir eu la gentillesse d'héberger nos footballeurs pendant 5 mois. Les locaux feront l'objet d'une petite réception en fin de saison la mise aux normes était indispensable, l'ancien bâtiment avait 40 ans.

Nous avons également amélioré la qualité du chauffage de la salle des fêtes.

Sur les aménagements routiers de proximité depuis 1995 nous demandions la mise en place d'un carrefour sécurisé entre Ballon et Ciré d'Aunis il aura fallu attendre 17 ans avec nos voisins de Ciré, faire plusieurs demandes aux élus du conseil général, relancer sans cesse pour enfin obtenir cette réalisation, c'est également à force de persévérance que nous avons obtenu au bout de 15 ans le tracé de la ligne médiane de la départementale 111 entre Thairé et Ballon, bien pratique l'hiver et par temps de brouillard, il vaut mieux tard que jamais... !

Au programme 2013 nous aurons à réaliser : l'acquisition de foncier, le remplacement de l'aubette sur la place de la mairie, des trottoirs en calcaire rue du Canada, la continuité des caniveaux rue de l'hôtel de ville, un aménagement parking et une zone 30 avec ralentisseur devant la garderie et le camping les garennes, le re-profilage de quelques fossés d'écoulement des eaux, et d'autres projets qui seront discutés au moment du budget.

Il sera question d'intercommunalité tout au long de 2013 une année de concertation, de décisions, pour que tout soit prêt en fin d'année, en effet dès janvier 2014 nous ne serons plus indépendants et de nombreuses compétences seront confiées au regroupement des 27 communes de l'Aunis sud.

Depuis septembre nous travaillons sans relâche à la mise en place des statuts de l'intercommunalité il y est question : de tourisme, de culture, d'habitat et de logement, d'action sociale, de sports, de petite enfance, etc. un bon esprit de travail en commun se dégage au cours de toutes ces réunions il y a plein d'idées, les communautés de Surgères et de la Plaine d'Aunis défendent leurs positions, pour le moment il n'est pas question d'argent donc tout va bien, mais les mois de février et mars arrivent ils sont annoncés comme étant les mois des décisions budgétaires et ils pourraient bien refroidir certaines ardeurs.

Il nous reste encore beaucoup de chemin à parcourir, de nombreuses heures de discussion seront nécessaires pour aboutir à un consensus.

En parcourant les pages de ce bulletin vous trouverez des informations sur nos associations, je vous invite à prendre connaissance du résumé de leurs activités et à ne pas hésiter à les rejoindre pour le bien de notre commune.

Vous trouverez également un article sur l'incivilité et tout particulièrement sur le non-respect des règles du bien savoir vivre en matière de dépôts de sacs poubelles. Quelques photos illustrent mes propos et donnent une idée du ressenti des employés communaux qui font beaucoup d'efforts pour que notre commune reste propre.

Je les remercie ainsi que tous les acteurs locaux pour leur investissement, leur altruisme, leur dynamisme au service de chacun qu'ils soient bénévoles en dehors ou dans une association, ou qu'ils soient élus.

Pour cette nouvelle année 2013 je vous présente à tous et à toutes, mes vœux les plus sincères de solidarité et d'amitié, vœux de bonne santé, de réussite dans vos projets.

Noël GAUNET

## Sommaire

Budget 2012 - p. 4-5

Délibérations - p. 6 à 8

Communiqués - p. 9 à 12

Vie scolaire - p. 13

Les associations - p. 14 à 17

Page d'histoire - p. 18

Artisans et entreprises - p. 19

### **Comité de rédaction**

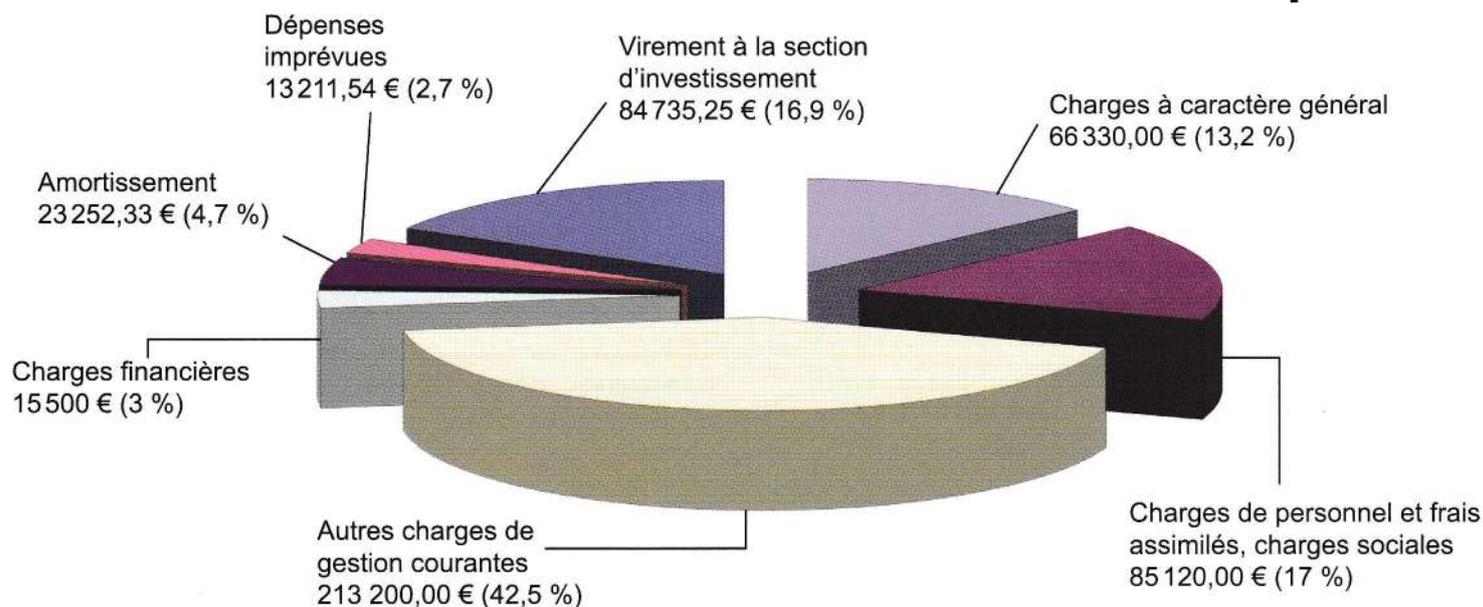
Mireille Baudry, Micheline Dargère,  
Emmanuel Devaud, Noël Gaunet,  
Bernard Thoron.

Nous remercions les associations de nous avoir communiqué leurs informations, ainsi que Marcel Millieroux pour la page histoire.

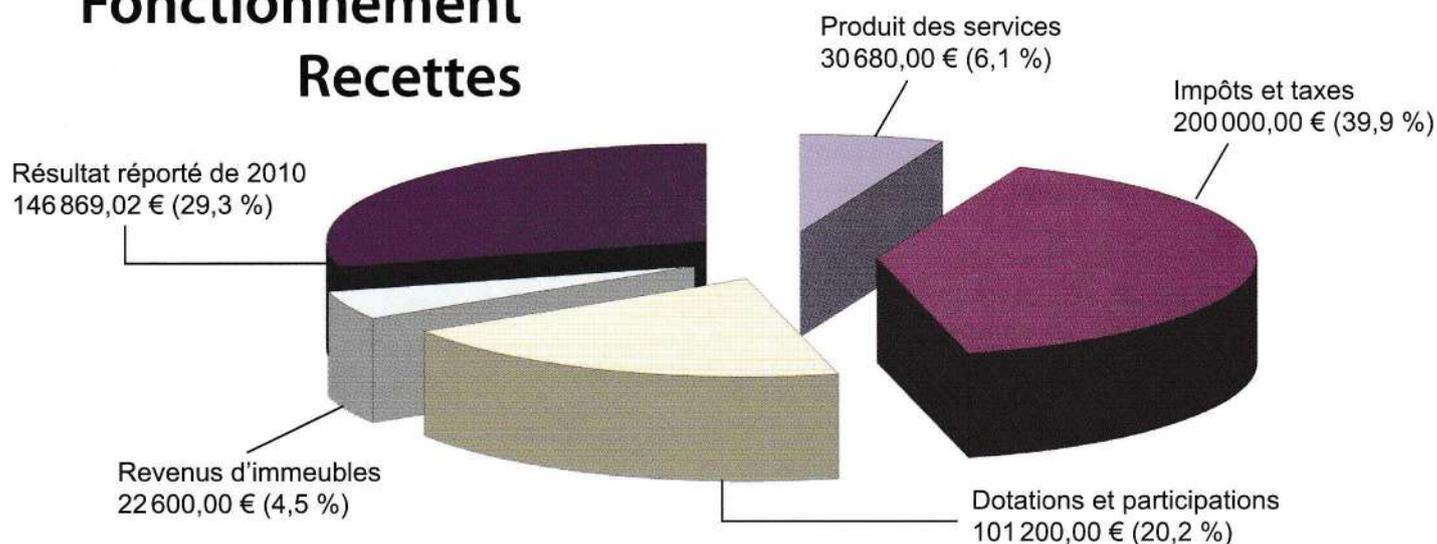
### **Impression**

Imprimé par l'Imprimerie Rochelaise sur du papier certifié PEFC n° 1031-1240.

## Fonctionnement Dépenses



## Fonctionnement Recettes



### SUBVENTIONS

*Le conseil municipal a accordé les subventions suivantes*

ACCA Ballon ..... 150 €	Comité des fêtes ..... 150 €	Restos du coeur ..... 80 €
CCAS Ballon ..... 1 800 €	GEDAR ..... 40 €	Anciens d'Algérie ..... 40 €
Club 3° Age ..... 150 €	F.A.B Ballon ..... 150 €	Prévention routière ..... 60 €
Les Cigognes ..... 80 €	Chambre des métiers ..... 102 €	
Banque alimentaire ... 80 €	ADMR ..... 84 €	

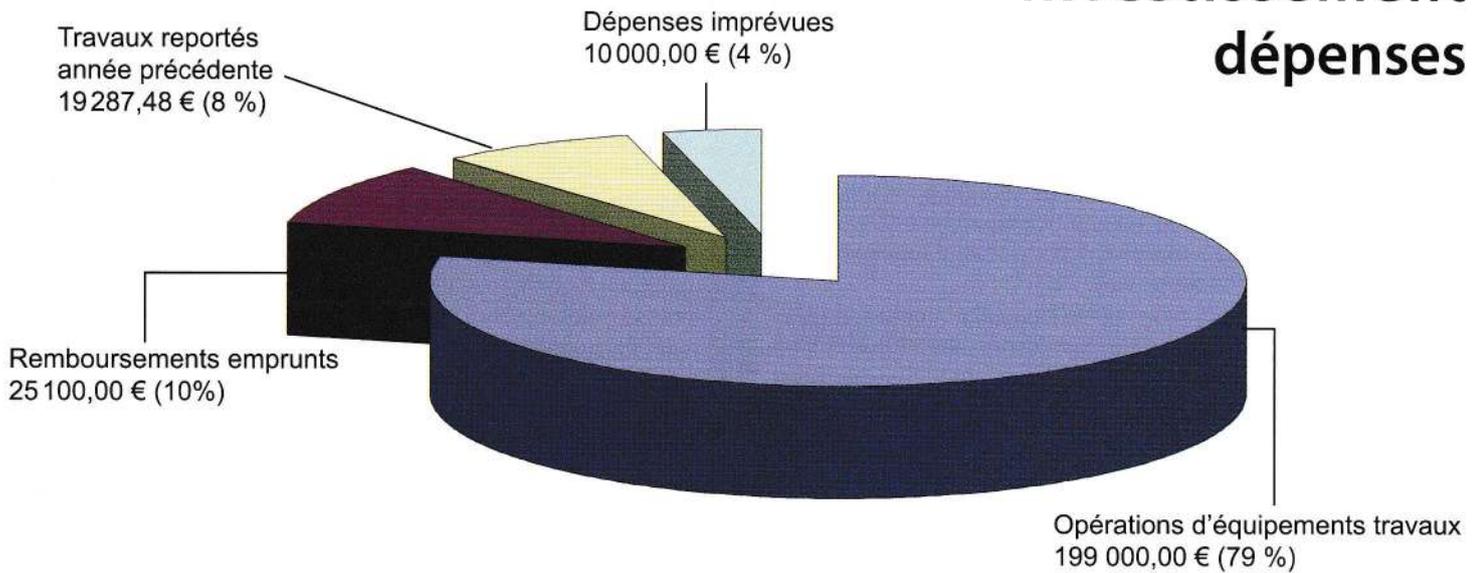
## Les différentes taxes

	2007	2008	2009	2010	2011*	2012*
Taxe d'habitation	5.51	5.51	6.14	6.14	13.71	13.71
Foncier bâti	11.48	11.48	12.80	12.80	12.80	12.80
Foncier non bâti	51.43	51.43	51.43	51.43	53.92	53.92
CFE*	8.57	8.57	9.55	-	19.83	19.83

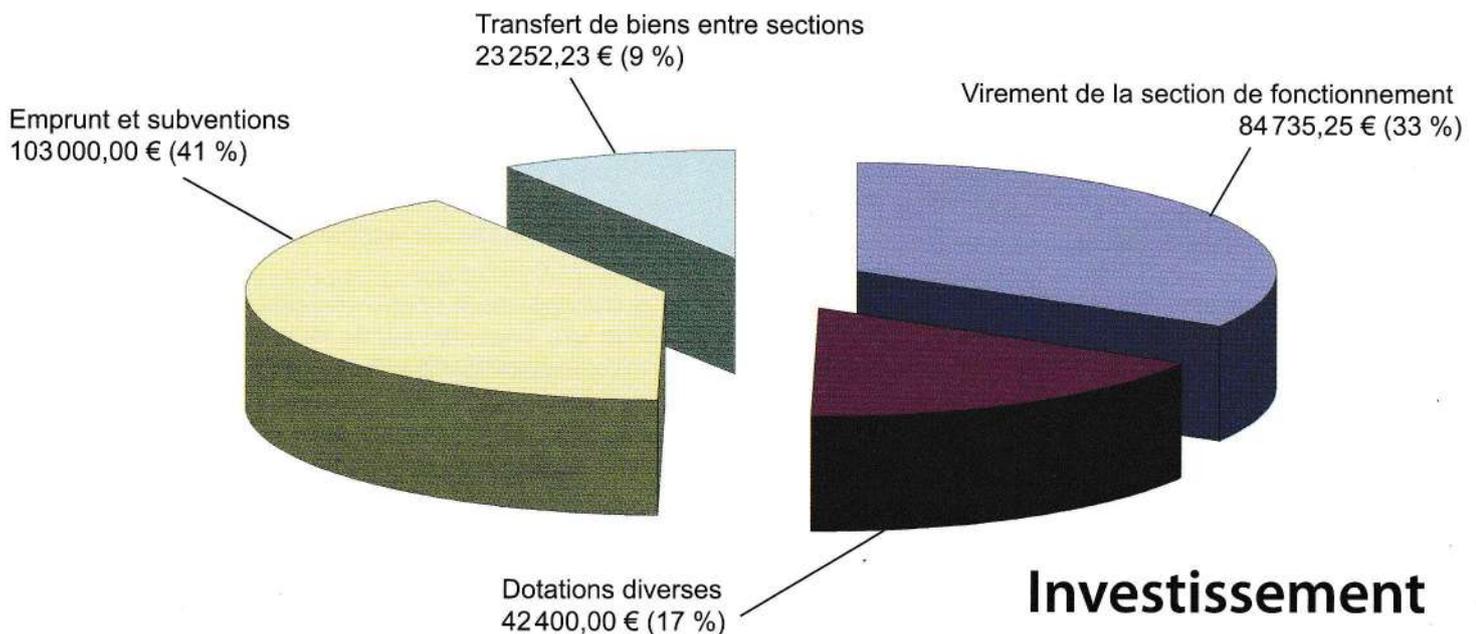
\* La taxe professionnelle a été remplacée par le CFE.

Les augmentations des différents taux des taxes locales, ne sont pas une décision du conseil municipal mais le résultat du transfert de la part départementale de celles-ci aux communes.

## Investissement dépenses



## Investissement Recettes



## EXTRAIT DES PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (les délibérations détaillées sont à votre disposition au secrétariat de la mairie)

**06 février**

### • Réhabilitation des vestiaires au stade municipal

M. le maire expose au Conseil municipal que particulièrement vétustes et sous dimensionnés les vestiaires du stade de football feront partie d'un projet communal de réhabilitation et d'agrandissement pour l'année 2012. A cette occasion le bâtiment actuel sera entièrement revu en terme de structure et de distribution (mise aux normes des douches et création de WC/ Lavabos). Un bâtiment neuf sera ajouté à l'ancien pour répondre à la problématique de l'espace. L'ensemble harmonisé répondra aux normes en vigueur sportive et accessibilité.

- Le coût de cette opération est estimée à 83 000,00 € HT (frais d'études compris) et 75 000,00 € HT (hors frais d'études). La dépense correspondante à cette réalisation sera inscrite au Budget Primitif 2012.

- M. le maire informe le Conseil Municipal, qu'il est possible de solliciter une subvention auprès de divers organismes (Conseil régional, Fond Parlementaire, Conseil général, District de football, DETR ...).

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil municipal, à l'unanimité, *autorise M. le Maire à présenter les demandes de subventions.*

**27 février**

Vote du compte administratif et du compte de gestion, le CM accepte ces comptes qui présentent un excédent de 166 869,02 € en section de fonctionnement et un déficit de 12 372,11 € en section d'investissement.

Vote du Budget primitif 2012.

Lecture des propositions globales du maire :

#### Section de fonctionnement

Dépenses : ..... 416 613,77 €  
Virement à la section d'Investissement : ..... 84 735,25 €  
Recettes : ..... 354 480,00 €  
Résultat reporté excédent : ..... 146 869,02 €

**Le budget s'équilibre en recettes et dépenses à 501 349,02 €**

#### Section d'investissement

Dépenses ..... 234 100,00 €  
Déficit reporté de l'exercice précédent ..... 19 287,48 €  
Recettes ..... 148 652,23 €  
Virement de la section de fonctionnement : ..... 84 735,25 €  
Affectation de résultat (1068) ..... 20 000,00 €

**Le budget s'équilibre en recettes et dépenses à 253 387,48 €**

### • Adhésion au contrat de groupe d'assurance statutaire du centre de gestion

M. le maire expose :

L'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

**27 février (suite)**

Que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

#### DECIDE

*Article unique : la commune charge le Centre de gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer.*

*Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :*

*Durée du contrat : 4 ans à effet, au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Régime du contrat : capitalisation.*

### • Modification des statuts du SMICTOM

Suite à l'adhésion de la commune de Chaniers à la Communauté de Commune du Pays Buriaud, M. le Maire soumet au conseil municipal les modifications de statuts approuvés lors du comité syndical du SMICTOM le 20 février 2012 .

après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *Approuve les nouveaux statuts du SMICTOM d'Aunis et des Vals de Saintonge ci-annexés.*

### • Réhabilitation des vestiaires au stade municipal

M. le Maire confirme que l'opération est bien inscrite au budget primitif 2012 et adopte le plan de financement suivant : Subventions demandées : Conseil régional - *FRIL* (3750,00 €, soit 5 % du montant global) ; Conseil général (18750,00 €, soit 25 %) ; État - *DETR* (21750,00 €, soit 29 %) ; M. le Député - *Fond parlementaire* (15000,00 €, soit 20 %) ; emprunt de la Commune (15750,00 soit 21 %). **Montant total : 75 000,00 €.**

### • Création de places de stationnement au stade municipal

À l'occasion de la réalisation des vestiaires et dans la continuité de l'aménagement des abords du terrain de football, la municipalité envisage la création de 8 places de stationnement dont une sera réservée aux personnes à mobilité réduite, pour répondre à la réglementation des établissements recevant du public,

M. le maire informe le Conseil Municipal, qu'il est possible de solliciter une subvention auprès du conseil général dans le cadre du fonds de répartition du produit des amendes de police.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise, M. le Maire à inscrire au budget primitif 2012 ces travaux pour un montant de 13940,00 € HT.

M. le Maire confirme que l'opération est bien inscrite au Budget Primitif 2012 et adopte le plan de financement suivant : Subventions demandées : Conseil général - *Fond de répartition des amendes de police* (5576,00 €, soit 40 % du montant global) ; Commune - *Fonds propres* (8364,00 soit 60 % du montant global). **Montant total : 13 940,00 €.**

**24 mai**

• **Avis sur le projet de périmètre entre la CDC de Surgères et la CDC de la Plaine d'Aunis**

M. le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral concernant le projet de périmètre entre la CDC de Surgères et la CDC de la Plaine d'Aunis au conseil municipal et du courrier de M<sup>me</sup> la Préfète demandant l'avis du conseil municipal. Le conseil municipal prend note des documents et émettra un avis après une concertation dans les délais.

• **Reprise de concessions au cimetière**

M. le Maire informe le conseil municipal que la procédure de reprise de certaines concessions au cimetière de Ballon arrive à son terme. Les délais et avis étant respectés M. le Maire soumet au conseil municipal la reprise des concessions suivantes :

CARRÉ A : n<sup>os</sup> 8, 18 et 22 ; CARRÉ C : n<sup>os</sup> 125 et 126 ;  
CARRÉ C : n<sup>os</sup> 139, 140, 141, 143, 144.

• **Modification des statuts du Syndicat des Eaux**

M. le Maire fait part au Comité Syndical de la décision du Comité du Syndicat des Eaux, réuni en assemblée extraordinaire le 7 Mars 2012, de modifier ses statuts afin :

- 1) de prendre en compte les observations de la Chambre Régionale des Comptes
- 2) de prendre en compte les dispositions législatives et réglementaires entrées en vigueur depuis l'adoption des statuts actuellement en vigueur.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal,

*Approuve à l'unanimité, la modification des statuts du Syndicat des Eaux tels qu'annexés à la présente délibération.*

• **SDEER - mise en place d'horloges astronomiques sur l'éclairage public**

M. le Maire fait part au Conseil municipal d'un devis qu'il a demandé au SDEER pour remplacer toutes les commandes manuelles d'éclairage public, en commande automatisée et éviter ainsi toute manipulation des horloges existantes par une tierce personne.

Cette modernisation et automatisation est d'un montant total de 1517,00 €, soit à la charge de la commune un montant de total 759,00 €.

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal accepte le devis présenté par le SDEER.*

• **Questions diverses**

Établissement Recevant du Public (ERP) : Le Conseil municipal a pris connaissance du dossier remis par le bureau d'études.

**10 juillet**

• Le quorum n'ayant pas été atteint, le conseil municipal n'a pas pu délibérer Monsieur le Maire reporte la séance à une date ultérieure. Les questions inscrites à l'ordre du jour seront reprises lors de la prochaine réunion.

**17 septembre**

• **Avis sur le projet de dissolution du SIAH Rive Droite du Canal de Charras**

M. le Maire donne lecture d'un courrier de Madame la Préfète sollicitant l'avis du conseil municipal sur le projet de dissolution du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Rive Droite du Canal de Charras, dans le cadre de l'application de la loi n° 2010-1563 du 16/12/2010 portant réforme des collectivités territoriales.

De nouveaux travaux étant projetés, les remboursements d'emprunts antérieurs étant toujours en cours, ce syndicat jouant un rôle déterminant dans la gestion des eaux des bassins versants de nos communes, entendu l'exposé du maire

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable au projet de dissolution du SIAH Rive Droite du Canal de Charras .*

• **Approbation de la modification des Statuts du Syndicat Mixte du Pays d'Aunis**

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de développement touristique approuvé par délibération du 28 janvier 2011 et notamment la décision de création de l'office de tourisme inter communautaire, sous la forme d'un EPIC, il est demandé de se prononcer sur la modification des statuts du Pays d'Aunis

- **Création et gestion d'un office de tourisme inter communautaire, à l'échelle du Pays d'Aunis, sous la forme d'un EPIC. (article 2 des statuts)**
- **Modification de l'adresse du siège du Pays d'Aunis (article 3 des statuts)**
- **Modification de la composition du Bureau (article 13 des statuts)**

**Le reste des statuts est sans changement.**

après lecture des statuts, M. le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Pays d'Aunis conformément au document ci-annexé.*

**Participation financière – lutte contre la Jussie**

M. le Maire informe le conseil municipal d'un nouveau courrier expliquant les nouvelles modalités financières d'implication de ce traitement sur le budget.

La commune de Ballon accepte de participer au programme de lutte contre la jussie 2012.

À ce titre la commune prend à sa charge 50 % du montant net des prestations d'arrachage, prévues sur son territoire (marais des agères) pour 2070 mètres linéaires de canaux traités, déduction faites des subventions perçues par la communauté d'agglomération du Pays Rochefortais et autorise M. le Maire à signer la convention

## 17 septembre (suite)

### • Travaux vestiaires de football

M. le Maire explique au conseil municipal que lors du vote du budget primitif 2012, il a été prévu en plus des subventions, de réaliser un emprunt pour financer les travaux engagés aux vestiaires du stade de football. M. le maire présente aux conseillers plusieurs propositions de prêts réalisées par des organismes financiers.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide, de retenir la proposition du Crédit Mutuel et autorise M. le maire à réaliser auprès de cet organisme, un emprunt d'un montant de 60 000,00 euros. Cet emprunt sera destiné à financer les travaux de réhabilitation, d'extension des vestiaires du stade de football ainsi qu'à la création d'un parking de huit places dont une sera réservée aux personnes à mobilité réduite. Le remboursement s'effectuera trimestriellement pendant 10 années à partir de 2012, au taux de 4,8 %. Les frais de dossiers sont de 200,00 euros.*

### • Devis de bornage

Dans le cadre d'un projet de révision du PLU de la commune, M. le Maire présente différents devis de la société SITEA, dans le cadre d'un possible aménagement futur de la zone du cimetière. Ce devis concerne le bornage pour l'acquisition de parcelles classées en zone réservée. Après délibération le conseil municipal décide d'explorer une nouvelle voie pour cet aménagement et reporte par conséquent l'étude des devis.

## 22 octobre

### • Admission en non-valeur au titre de loyers et de redevance des ordures ménagères

Vu le budget de la commune de Ballon pour l'exercice 2012 ;  
Vu l'état des produits irrécouvrables sur ce budget, dressé et certifié par Mme RADY Marie-Odile, receveur municipal, qui demande l'admission en non-valeur, et par suite la décharge de son compte de gestion des sommes portées audit état

Vu également les pièces à l'appui ; et après avoir entendu le rapport du maire ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'admettre en non-valeur, sur le budget de l'exercice 2012, la somme de 605,16 € imputé au compte 654 du BP 2012.

### • Adhésion au contrat d'assurance groupe du centre de gestion

M. le maire rappelle : que la commune a par délibération du 27 février 2012, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente Maritime de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de application des textes régissant le statut de ses agents,

M. le maire expose : Que le Centre de Gestion a communiqué à la commune les résultats la concernant ;

Le conseil municipal :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, vu l'exposé du Maire

## 22 octobre (suite)

considérant la nécessité de passer un contrat d'assurance statutaire, *autorise M. le Maire à signer le bulletin d'adhésion et la convention à intervenir dans le cadre du contrat-groupe.*

### • Intercommunalité

M. le Maire et M. THORON ont participé à plusieurs séminaires concernant la mise en place des compétences de la future CDC AUNIS SUD. Tous les deux font un résumé de ces réunions.

### • Avis sur le PLU du THOU

M. le Maire informe le conseil municipal que la municipalité du THOU, limitrophe de la commune de BALLON, a déposé en notre mairie un dossier de consultation de modification de son PLU

Suite à ce dépôt, il est demandé au conseil municipal, de se prononcer sur le contenu de ce dossier.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal n'émet aucune remarque particulière.*

### • Reprises de concessions pour 2013

Il a été établie une liste de concessions dites à l'abandon et décidé la mise en place de plaquettes à l'intention des familles pour avertir de la procédure. La publication de cette liste a été faite selon les modalités prévues par la loi.

Le délai légal écoulé, la commission a procédé, le 1<sup>er</sup> octobre 2012, au second constat d'abandon desdites concessions. Un avis a été publié et la municipalité a procédé à un affichage.

Par conséquent, M. le Maire soumet au conseil municipal la reprise des concessions suivantes :

CARRÉ B : n<sup>os</sup> 56, 96, 100, 103, 104, 110 ; CARRÉ C : n<sup>os</sup> 132, 147, 161, 162, 163, 164, 167 ; CARRÉ D : n<sup>os</sup> 222 et 223

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal accepte la reprise et budgétisera la dépense en 2013.*

## 26 novembre

### • Décision modificative budgétaire

M. le Maire expose au conseil municipal qu'à la suite de la diffusion de l'état 1259, il nécessaire de procéder aux écritures d'ordre pour régulariser la situation comptable en dépenses de fonctionnement 25 419 € aux comptes 73923 et en recettes aux comptes 74835 et 7381.

*Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le montant du virement et les affectations sur les comptes indiqués ci-dessus.*

### Droit de préemption

• M. le Maire informe le conseil municipal avoir reçu une demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption sise rue de Chizé.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption.*

## ÉTAT CIVIL

## NAISSANCES .....

<b>AUBRY</b> Emy, Agathe	11 novembre
<b>BERGEOT</b> Henri, Michel, Edouard	08 octobre
<b>BERNIER</b> Noah	06 novembre
<b>BRISSONNEAU DORIN</b> Jade	21 septembre
<b>CHAIGNEAU</b> Lalie	05 novembre
<b>DESPIN</b> Louise	11 décembre
<b>GENEAU</b> Louise, Jeanne, Violette	16 janvier
<b>GOWOREK</b> Paul, Arthur, Stanislas	11 avril
<b>LAGADEC</b> Caroline, Julia	11 septembre
<b>LUCAS</b> Maxime	13 août
<b>MARTIN BUSSAT</b> Sélène, Yaël, Françoise	05 avril
<b>SAVARIT</b> Lohan, François, René, Jean-Pierre	29 juil.

## MARIAGES .....

<b>LUCAS</b> Nicolas et <b>GALLUT</b> Mélanie
<b>COUSIN</b> Jimmy et <b>GAGET</b> Sonnie
<b>LOPEZ</b> Jérémy et <b>THIBIER</b> Elisabeth
<b>MICHARDIERE</b> Vincent et <b>RAVET</b> Christelle
<b>VAMOUR</b> Jocelyn et <b>CORNUAU</b> Sophie

## ILS NOUS ONT QUITTÉS .....

<b>BONNIN</b> Gilles
<b>CERTIER</b> veuve <b>FRIOU</b> Eugénie
<b>MOINET</b> Serge
<b>MOTHU</b> Henri
<b>RICHARD</b> René
<b>BAUDRY</b> Louis, René
<b>BAUDRY</b> Marie-Joël

## URBANISME

## Instauration de la taxe d'aménagement

L'autorisation de travaux qui vous est délivrée génère des taxes établies sur la construction, la reconstruction et l'agrandissement de bâtiments de toute nature ainsi que sur certaines installations ou aménagements.

**Depuis le 1<sup>er</sup> Mars 2012**

La taxe d'aménagement remplace la taxe locale d'équipement et est due pour les opérations de construction, de reconstruction ou d'agrandissement. Son montant varie en fonction de la superficie de votre maison. Vous la versez en deux fois selon son montant.

Elle est calculée de la manière suivante : surface de la construction x (valeur forfaitaire) x taux voté par la commune x taux voté par le département.

Un abattement de 50% est appliqué sur les 100 premiers mètres carrés de votre construction ainsi que pour les locaux industriels et les locaux financés par un prêt social en fonction des ressources.

Base forfaitaire applicable en 2012 : 693 € le m<sup>2</sup> selon arrêté ministériel du 22 décembre 2011.

Taux votés par la commune et le département en 2012 : respectivement 3 % et 2,5 %.

## URBANISME

## Assainissement collectif

**Depuis le 1<sup>er</sup> Juillet 2012**

La participation pour raccordement à l'égout est supprimée et remplacée par la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC).

*Tarif :*

Seuil d'instruction : 50 m<sup>2</sup> de surface de plancher. Minimum de perception : 350 € HT

Immeuble neuf : 9 € HT par m<sup>2</sup>

Extension : 7 € HT par m<sup>2</sup>.

## UN PEU DE CIVISME !

Depuis le mois de septembre 2012 la situation se dégrade. Les photos qui suivent témoignent du laisser aller, du manque de savoir vivre en communauté, du non-respect des règles nécessaires au maintien en état de propreté de notre environnement.

Ce sont les mêmes endroits qui se distinguent toutes les semaines :

La palme est attribuée à la rue de la Cure : sacs jaunes, sacs noirs, déchets de toute nature y sont déposés à toute heure de jour comme de nuit, suivent de près : l'impasse de la bêchée cartons, plastiques, et jouets usagés sont déposés au sol 10 jours avant ; Le grand Agère où l'abri bus sert de dépôt pour sacs jaunes cartons, bidons et polystyrène empêchant les quelques enfants du secteur de s'abriter en attendant le bus ; et tout récemment l'impasse des vignes, bidons, sacs déposés une semaine avant.

*Je rappelle que chacun d'entre vous doit conserver ses ordures chez lui et ne les sortir que la veille du passage connu et programmé par le SMICTOM et que vous avez de plus à votre disposition, les déchetteries.*

Des calendriers des passages vous ont été adressés et si vous avez un doute ou perdu ce document n'hésitez pas à vous adresser en mairie.

Pensez à ceux qui ont les poubelles à proximité de chez eux, est-il normal qu'ils subissent les nuisances visuelles et olfactives à longueur d'année.

Je vous remercie à l'avance de votre mobilisation et de votre compréhension

*Rappel* : uniquement pour tous les lieux cités ci-dessus, prochains passages sacs jaunes les 17 et 31 janvier, les 14 et 28 février, les sacs poubelles sont ramassés tous les mardis à partir de 6 heures.



Impasse de la Bêchée, une semaine avant le passage.

## **DE TROP NOMBREUX EXEMPLES !**



Impasse de la Bêchée, une semaine avant le passage.



Le Grand Agère, l'abri bus est transformé en local à poubelles.



Il n'est pas rare de trouver des objets au pied des containers



Rue de la Cure, une semaine avant le passage des sacs noirs et 10 jours avant celui des sacs jaunes...



...résultats des poubelles éventrées par les animaux.

## Le recensement est obligatoire et universel

Recensement

Depuis la suspension du service national, le recensement est obligatoire et universel. Il concerne garçons et filles dès l'âge de 16 ans, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale.

L'attestation de recensement délivrée par la mairie est obligatoire pour toute inscription aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité de l'état.

Après avoir effectué la journée défense et citoyenneté (JDC, ex. JAPD), en principe l'année suivant le recensement, soit aux environs de 17 ans ½, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la JDC, également obligatoire à toute inscription.

Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

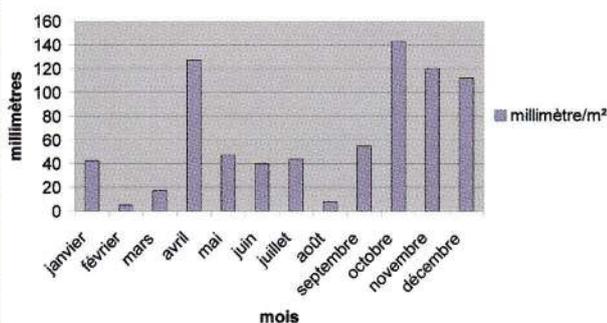
Dans le cadre de la modernisation de l'état, vous avez également la possibilité de faire cette démarche en ligne sur le site [www.modernisation.gouv.fr](http://www.modernisation.gouv.fr) rubrique « le recensement citoyen en ligne ».

Pour tous renseignements relatifs à ce rendez-vous, vous pouvez consulter le site du rectorat de Poitiers [www.ac-poitiers.fr](http://www.ac-poitiers.fr) rubrique « espaces jeunes- parcours citoyen »

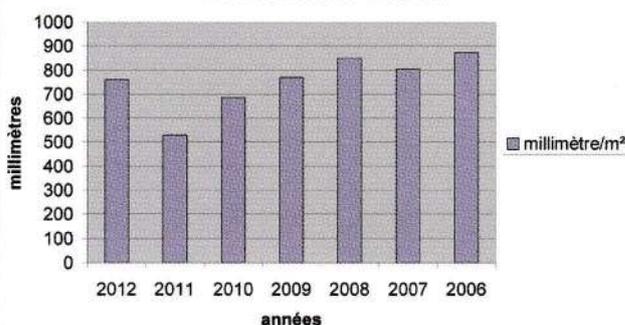
### DIVERS

### Pluviométrie

Pluviométrie Ballon 2012



Pluviométrie Ballon



Pluviométrie constatée à Ballon. Relevés effectués par M. JP Moinet

### Taxi Mouettes

Service

Transport à la demande depuis votre domicile

#### Destination AIGREFEUILLE

Mardi : Arrivée place de La Renaissance à 7h55 ou 10h30 – Départ retour domicile à 13h05

Samedi : Arrivée 9h (Marché ; Place de La Renaissance).

#### Destination ROCHEFORT (Hôpital)

Jeudi : Arrivée hôpital à 14h

Départ retour domicile : 16h ou 17h05

#### Renseignements et réservations :

Du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h15 et de 14h à 18h.

N° Azur : 0811 36 17 17

- Inscription et réservation au plus tard la veille de votre déplacement avant 16h.

- L'opérateur vous indique l'heure prévisionnelle de départ de votre domicile.

- Tarifs : aller/retour : 4,50 € (- de 26 ans : 3,50€)

Le trajet aller ou retour : 2,30 €

## LE SIVOS

L'année qui vient de se terminer aura été une nouvelle fois très chargée en terme d'activité, à peine finis, les travaux d'agrandissements ont laissé place aux travaux complémentaires nécessaires à l'entretien et à l'amélioration des anciens locaux. C'est ainsi qu'il a été programmé la réfection des sols de la salle informatique et du couloir d'accès aux classes primaires, qu'il a été procédé à la peinture de toute la classe servant de bureau à madame la directrice, qu'il a été refait toutes les dalles et descentes d'eau pluviales du bâtiment central des classes primaires, le petit local poubelles objet de dégradations par le feu il y a 2 ans a été lui aussi reconstruit et renforcé le coût de l'ensemble des travaux de 21 960 euros, financé par les deux communes.

Pour le bonheur des enfants de la classe de M<sup>me</sup> Cosqueric et pour répondre à la demande formulée dans le cadre d'un projet scolaire le sivos a participé au financement du voyage à Paris.

L'effectif de l'école était à la date du 12 octobre de 226 élèves répartis sur 9 classes dont 92 enfants pour Ballon et 134 enfants pour Ciré d'Aunis.

Le restaurant scolaire sert tous les jours une moyenne de 200 rationnaires.

De nouveaux travaux de réfection des dalles et descentes d'eau pluviale seront réalisés cet été sur les classes situées le long de la départementale.

Bonne fréquentation de la garderie une quarantaine d'enfants sont pris en charge tous les jours d'école.

Deux personnes employées par le sivos assurent la surveillance – 1 personne employée par le sivos aide au service du goûter – 6 bénévoles assurent à tour de rôle l'aide aux devoirs.

Je profite de cet article pour les remercier très sincèrement pour leur travail et leur dévouement auprès des enfants de nos deux communes.

En ce début d'année il va être question de rythme scolaire, les quatre jours et demi qui vont être imposés vont nous obliger à repenser toute l'organisation, nous serons de toute façon tributaires du transport scolaire et beaucoup d'interrogations restent à ce jour sans réponse.

Toute l'équipe du SIVOS vous souhaite une bonne année 2013.

Le président du SIVOS

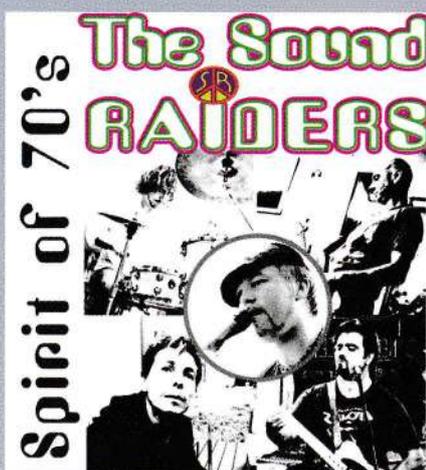
Le SIVOS vous accueille **Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi de 8h45 à 12h**

Tél. / Fax. : 05.46.28.25.92 - E-mail : [sivos-ballon-ciredaunis@orange.fr](mailto:sivos-ballon-ciredaunis@orange.fr)

## L'association des Parents d'Élèves de l'École du Marais

L'année scolaire 2011-2012 s'est à nouveau terminée en apothéose avec la fête de l'école. Fête qui remporte toujours un vif succès.

Grâce aux idées et à l'investissement des parents d'élèves, de nouvelles manifestations voient chaque année le jour. Ainsi, un concert de Jazz manouche avec le groupe ZAITI



COMBO a eu lieu en décembre dernier. L'organisation de ce concert fut une belle réussite. L'APE a donc décidé de renouveler l'expérience en organisant le samedi 12 janvier 2013 à la salle des fêtes de Ballon, un concert avec le groupe SOUND RAIDERS, groupe

de reprises des années 70 à nos jours, orienté rock. Grâce à leur générosité, l'ensemble des bénéfices sera à nouveau intégralement reversé à l'APE.

En 2013, toutes les autres manifestations seront maintenues telles que la vente des calendriers, le bal costumé (le samedi 09 février 2013), la chasse à l'œuf (le samedi 06 avril 2013) et la fête de l'école. Et souhaitons que de nouvelles idées viennent se greffer à ce calendrier.

Toutes les sommes récoltées serviront à financer des sorties scolaires en fin d'année, le projet de sortie au cinéma de la classe moyenne-grande section, ainsi qu'une partie de la classe découverte sur l'île d'Oléron des CE1-CE2.

À nouveau, nous tenons à adresser tous nos remerciements aux parents d'élèves, aux enseignants, aux communes de Ballon et Ciré, au Sivos et aux commerçants de Ciré pour leur collaboration.

Vous pouvez désormais retrouver toute l'actualité de l'APE sur notre blog privé : <http://apedumarais.canalblog.com/> N'hésitez pas à nous contacter via l'adresse mail suivante : [ape17290@gmail.com](mailto:ape17290@gmail.com) » [ape17290@gmail.com](mailto:ape17290@gmail.com)

*Mais surtout rejoignez nous  
Meilleurs vœux 2013 à tous.*

L'APE du Marais.

## COMITÉ DES FÊTES

### SOS Comité des fêtes

Bonjour à tous,

Nous sommes arrivés au terme de l'année 2012 à la fin d'un cycle pour le comité des fêtes. Depuis sa création par la municipalité en 2000 les nombreux adhérents se sont investis pour animer notre village à l'occasion de plusieurs manifestations.

Fête du village l'été jusqu'à 450 repas servis ; jeux pour enfants et adultes, repas champêtre animé, feu d'artifices et bal – Loto à l'automne – Concert du printemps – Participation au téléthon – Repas dansant à thème en janvier – Cinéma mensuel de septembre à fin mai, avec 2 séances supplémentaires pour les enfants, dans l'année.

La lassitude aura eu raison du bureau qui a souhaité sans pré-avis en mars 2012 lors de l'assemblée générale, d'arrêter l'aventure. Dans l'urgence une équipe a été reformée pour assurer un minimum de festivités. Il n'y a pas eu de fête du village (travaux sur le terrain des sports et concurrence Hermione) mais bien que réduite à une dizaine de personnes cette assemblée a pendant cette période de transition assuré :

Le loto d'automne, le 13 octobre qui n'aura pas attiré malheureusement beaucoup de ballonais, mais qui se sera déroulé dans une très bonne ambiance.

La continuité de l'activité cinéma avec les projections de films suivants :

Âge de glace en septembre, Super star en octobre, Les saveurs du palais en novembre, Astérix en décembre.

L'activité cinéma sera assurée jusqu'en février mais elle pourra être remise en question par la suite si nous ne trouvons pas les bras nécessaires à l'organisation (5 personnes minimum à chaque séances).

L'échéance du 07 février, date de notre prochaine assemblée générale, approche. La municipalité ne souhaite pas voir disparaître ce comité qui assure des actions primordiales en terme de liens et d'échanges au sein du village. Nous avons besoin de vous, de dirigeants et de bras pour maintenir en vie cette association. Vous avez des idées, un peu de temps à consacrer pour votre village, envie de vous investir pour faire bouger les ballonais et ballonaises...

... Alors venez à l'assemblée générale du 07 février 2013 à 20h30 salle polyvalente à côté de l'école.

*L'équipe du comité des fêtes vous attend et vous souhaite une excellente année 2013.*

## Bilan de la saison de l'association de chasse de la commune

## CHASSE

L'ACCA 71 chasseurs cette saison 2012-13, plus 2 jeunes chasseurs qui accompagnent leur père (la relève arrive).

**Petit gibier :** Comme chaque année les faisans reproducteurs ont été lâchés début mars, les faisandeaux, les perdreaux gris et les perdreaux rouges au mois d'août.

Le printemps humide a favorisé la réussite des couvées de faisans et perdrix, ainsi que la reproduction des lièvres.

**Grand gibier :** Les battues sanglier ont commencé début septembre, mais sans succès car les animaux ne font que passer sur le territoire. Les battues chevreuil ont commencé début octobre et nous avons comme chaque année 6 bracelets.

**Nuisible :** Nous intervenons pour limiter la prolifération des nuisibles comme les ragondins, les corbeaux, les pies, les fouines et les renards mais malgré tout ces efforts ces derniers sont de plus en plus nombreux.

Nous souhaitons de belles parties de chasse à tous nos sociétaires.

Le conseil d'administration, remercie la municipalité pour la subvention attribuée à notre association.



Chasse à la tonne.

## ANCIENS COMBATTANTS BALLON-CIRÉ

Au cours de cette année, nous avons participé à diverses manifestations :

- En février, au souvenir de l'embuscade du 8 février ayant coûté la vie à 4 hommes du 4<sup>e</sup> régiment du 4<sup>e</sup> zouave, venus renforcer les FFI pour prendre le château des Granges. Une stèle a été élevée à leur mémoire devant le château.
- Le 19 Mars, nous sommes allés au monument aux morts d'Aigrefeuille ; avec la FNACA pour commémorer les accords d'Évian mettant fin à la guerre d'Algérie.
- Aux commémorations du 8 mai 1945, sous une pluie diluvienne, et du 11 novembre 1918, sous un soleil radieux. Cérémonies au cours desquelles nous avons déposé des gerbes de fleurs au pied des monuments aux morts de nos deux communes.



La cérémonie du 11 novembre.



Ci-dessous et ci-dessus : la cérémonie du 8 mai.



Le 11 Novembre, lu par Noël GAUNET, maire de Ballon ; nous avons écouté avec beaucoup d'attention le message de M. KADER ARIF, ministre délégué auprès du ministre de la Défense, en charge des anciens combattants. De ce texte nous avons retenu :

- Que la disparition des témoins de la guerre de 1914-1918 et l'inévitable déclin du nombre d'acteurs des conflits suivants appelaient une évolution pour maintenir la portée symbolique de cette journée ; c'était le sens de la loi du 28 février 2012 qui élargissait la portée du 11 novembre à l'ensemble des morts pour la France tout en conservant les autres journées nationales commémoratives.

- Que c'est la reconnaissance du pays tout entier à l'égard de l'ensemble des morts pour la France tombés pendant et depuis la Grande Guerre qui s'exprimait en ce jour, tout particulièrement envers ceux qui ont laissé leur vie en Afghanistan.

- Que cette journée vise à transmettre la mémoire, à favoriser la compréhension de notre histoire nationale commune et son appropriation par les jeunes générations.

En outre, le 7 avril nous avons tenu notre assemblée générale, réunion au cours de laquelle le tiers sortant, qui se représentait, a été réélu à l'unanimité.

Merci à ceux qui ont honoré de leur présence la cérémonie au monument aux morts de Ballon et de Ciré et en espérant vous retrouver plus nombreux l'an prochain ; nous vous souhaitons de passer de bonnes fêtes.

Le Secrétaire  
Alain Bordat

## Gymnastique Volontaire « Les Cigognes »

- Vous avez envie de bouger, de tonifier vos muscles ?
- Vous avez envie d'améliorer votre mémoire, votre équilibre ?
- Vous avez envie de faire partie d'un groupe sympa ?

Venez nous rejoindre à l'Association « Gymnastique Volontaire Les Cigognes » deux fois par semaine à la salle des fêtes de Ballon. Dans une ambiance conviviale et joyeuse, Véronique vous fait travailler votre potentiel

et vous « booste » avec son dynamisme, sa joie de vivre et sa bonne humeur. Son professionnalisme vous fera évoluer à VOTRE rythme, dans le renforcement musculaire, la souplesse des articulations, l'équilibre... Fitness, cardio, élastiques, ballons, bâtons..., rien ne manque pour vous apporter le bien-être dans votre corps, quel que soit votre âge.

lundi de 10h à 11h, jeudi de 9h30 à 10h30

La GV « Les Cigognes », c'est aussi :

- Cours de gym pour enfants de 4 à 8 ans à Ciré les mercredis de 11h à 12h
- Cours de danse country tous les lundis de 19h15 à 20h15 à Loire-les-Marais
- Un nouveau cours de gym senior vient de s'ouvrir à Breuil-Magné les lundis de 16h30 à 17h30

Pour en savoir plus, vous pouvez contacter

Michèle Moinet, vice-présidente :  
05.46.55.31.94

Liliane Ratto, trésorière :  
05.46.27.19.50

Annie Joyau, trésorière adjointe :  
05.46.01.21.95

Tous ces cours sont animés par Véronique Angibaud (05.46.55.36.62), présente depuis la création du Club.

À bientôt à tou(te)s



## AÎNÉS

### L'association « Les aînés ruraux »

Nous avons besoin de solitude... un peu... mais pas trop ! C'est pourquoi tous les prétextes sont bons pour nous réunir afin de partager, échanger, écouter tout simplement. L'interclub propose, organise, et nous... nous suivons !

Nos activités hebdomadaires : jeux, marche, informatique sont toujours au programme. Le vélo a quelque faiblesse, nous cherchons des volontaires soucieux de leur santé.

Tous les marcheurs du département se sont réunis le 29 septembre à Dompierre-sur-Charente, nous avons eu une très belle journée.

Nous souhaitons une bonne et heureuse année à tous nos amis et leur famille.



La marche du 29 septembre à Dompierre-sur-Charente.

## Football Amicale de Ballon



La saison dernière le FAB comptait 47 licenciés évoluant en 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> division. L'équipe première a fini la saison 5<sup>e</sup> du championnat et la réserve 9<sup>e</sup>. À ce jour l'effectif du club est de 52 licenciés (joueurs et dirigeants). Le début de saison pour les 2 équipes est très encourageant.

Comme convenu, les travaux des vestiaires de Ballon, financés par la Mairie et différentes subventions sont actuellement en cours. Les matchs se déroulent donc pendant cette période au stade municipal du Thou, le dimanche après-midi et les entraînements du mardi et jeudi soir sur le stade de Forges. Nous remercions ces deux communes. N'hésitez pas à venir encourager nos équipes les dimanches après-midi !

Nous tenons également à remercier nos sponsors ainsi que les bénévoles et licenciés qui s'investissent pour le FAB et permettent de faire perdurer le club.

Le FAB organise en 2013 deux manifestations, nous espérons vous voir nombreux à celles-ci :

- Concours de fléchette : le Samedi 9 Février 2013.
- Tournoi de sixte : le Dimanche 16 Juin 2013.

Bonne Année à tous

### Infos pratiques... Infos pratiques... Infos pratiques... Infos pratiques...

#### Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi / Mardi / Mercredi / Vendredi  
de 9h à 12h

Le premier samedi du mois de 9h à 12h

**Tél. : 05.46.55.30.31**

Pendant ces heures d'ouverture,  
un point-livres vous permet  
d'emprunter des ouvrages.

#### En cas d'urgence !

##### Quelques numéros utiles :

Médecin de garde : 05.46.27.55.20  
Gendarmerie Surgères : 05.46.07.00.46  
Gendarmerie Aigrefeuille : 05.46.35.50.08  
Pharmacie de garde : 3237  
Pompiers : 18  
SAMU : 15 ou 112

#### Liste des assistantes maternelles de Ballon

- BOUVET Chantal : 05.46.42.26.86
- ETANCHAUD Corinne : 05.46.07.62.34
- GRENOT Nadinne : 09.81.34.16.05 - 06.10.77.59.80
- LEGERON Natahalie
- OUNAIËS Lamia : 06.12.02.22.55 - 05.46.19.17.68
- RICHÉ Carole : 05 46 29 62 44 - 06.25.44.75.31
- ROBIGO Magdalena : 05.46.43.22.69

## NOTRE JOURNAL, AU FIL DE L'HISTOIRE...

### La Garde Nationale en garnison à la maison rouge de Ballon au XIX<sup>e</sup> siècle

Les Gardes Françaises constituaient un corps d'infanterie d'élite créé en 1563. En 1789 il formait un régiment de 4880 hommes. La part que les Gardes Françaises prirent aux troubles des premiers temps de la Révolution détermina Louis XVI à les licencier le 31 Août 1789 mais la municipalité de Paris les incorpora sous le nom de Garde Nationale soldée dans la Garde Nationale parisienne. Enfin, un décret du 10 Octobre 1792 les répartit dans divers bataillons chargés de la défense du territoire.

Avant la révolution les citoyens des villes armés et réunis en corps s'appelaient « Les milices bourgeoises ». Ces troupes prirent à la révolution le nom de Garde Nationale. Depuis cette époque leur rôle a été considérable. Leur organisation fut souvent remaniée ; dissoute plusieurs fois et fut définitivement supprimée dans toute la France en 1871.

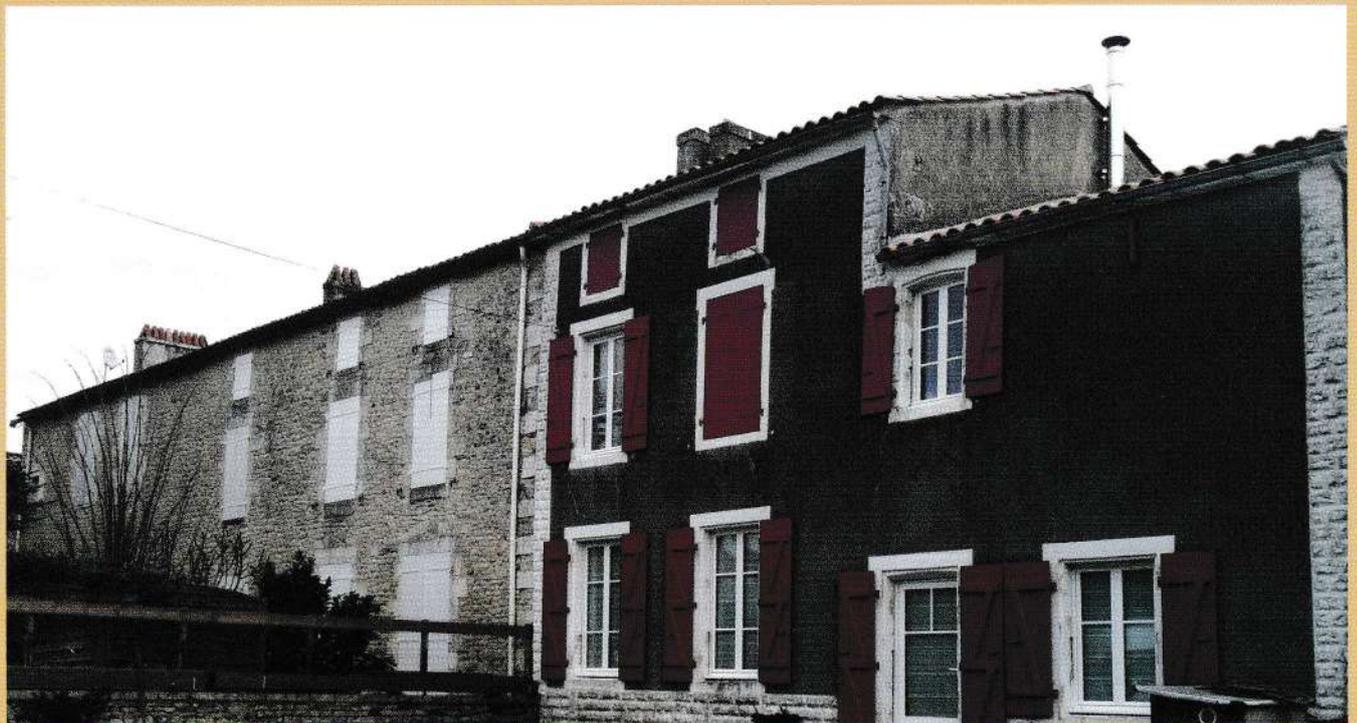
En Charente Inférieure, en vertu de la loi du 22 Mars 1831 elle se présente en organisation purement communale et en légions et bataillons cantonnaux. De plus la loi fixait les conditions requises pour être Garde Nationale ; avoir entre 20 ans et 60 ans et payer l'impôt.

Les guerres de Vendée et de l'empire provoquent des émeutes dans plusieurs lieux des provinces de l'Aunis et de la Saintonge (réunies en département de la Charente Inférieure). Des troupes communales nommées Garde Nationale se créent en Janvier 1790.

À Aigrefeuille comme dans toutes les communes du canton ainsi que dans le Canton de Ciré dès le début de la période révolutionnaire et en prévision des troubles et brigandages on forme la Garde Nationale. C'est ainsi qu'en 1793 des détachements des gardes furent envoyés vers la Vendée pour la pacification des Vendéens royalistes, triste drame pendant plus de trois ans.

En août de la même année ce fut la réquisition des hommes de 18 à 25 ans célibataires ou veufs sans enfants. Il fallait les armer, les instruire et comme c'était l'époque des vendanges dans le canton les hommes désertaient.

En 1795 il fallut refondre la Garde Nationale. En 1830 suite à la révolution qui avait fait naître les mêmes appréhensions que lors de la révolution de 1789 on allait une fois de plus les rétablir. C'est ainsi comme dans tous les autres bataillons, le 1<sup>er</sup> bataillon de la Garde Nationale de Ciré fut remanié et une compagnie de ce bataillon de la Garde Nationale fut affectée en caserne à la maison rouge de Ballon (maison située entre la rue de Chizé et la rue de la Cure). Une section de jeunes tambour fut créée et chaque année le conseil municipal de Ballon, en votant le budget accordait une subvention à cette section de jeunes tambours qui fut à une époque sous les ordres du capitaine Bégaud.



## NOS ARTISANS ET ENTREPRISES

### **E.A.R.L. Le Rouge Gorge**

*Maraîchers bio*

16, rue de l'hôtel de ville

Tél. 05.46.55.31.25  
06.66.35.69.29

### **Jean Pierre BICHON**

*Multi-Services Equestres  
transport - soins - pension*

6 rue de la République

Tél. 05.46.55.35.50  
06.07.78.95.75

### **Didier GENDRE**

*Maçonnerie-Carrelage  
Peinture*

63, rue de Chizé  
Tél. 05.46.55.33.41

### **Florian PUJOL**

*Plomberie-Chauffage sanitaire*

9, rue de la Cure

Tél. 05.46.30.18.66  
06.82.57.34.42

### **Aunis DPI**

*Distribution de plis et imprimés*

6 impasse du Clos des Frênes

Tél. 05.46.27.27.41  
aunis.p.i.rich@orange.fr  
<http://aunis-dpi.e-monsite.com>

### **ETGB**

*Neuf et rénovation*

*Sébastien Giraud*

Tél. 05.46.56.33.13  
nouvelleetgb@orange.fr

### **Alain GUILBAUD**

*Maçonnerie-Carrelage-Couverture*

9, rue de l'Hôtel de Ville

Tél. 05.46.55.30.02  
06.12.51.24.08

### **Transports RÉGNIER**

*Distribution fuel domestique*

Le Moulin

Ciré d'Aunis

Tél. 05.46.55.34.41

### **ARBORETSSENS**

*Arboriste Grimpeur*

16, rue du Canada

Tél. 06.75.22.92.45  
arboresens17@hotmail.fr

### **Alain NICOLAS**

*Plomberie*

17, rue du Château d'eau

La Gravelle

Tél. 05.46.09.79.76  
06.25.17.03.60

### **Laetitia DUPIN**

*Soins Esthétiques à domicile*

8 Impasse du Clos des Frênes

Tél : 06.11.49.11.60  
[www.bio-cosmetiques.net](http://www.bio-cosmetiques.net)

### **Thierry MAILLET**

*Maçonnerie*

3, rue de Chizé

Tél. 05.46.55.34.11  
Fax. 09.62.10.50.40  
06.86.00.85.97

### **TECHNICOUVERTURE**

*Couverture-Zinguerie*

3, rue de la Cure

Tél. 06.60.16.38.94

### **Transports BONNIN Nicolas**

*Transports*

Tél. 06.19.05.63.83

### **Sylvain VRIGNON**

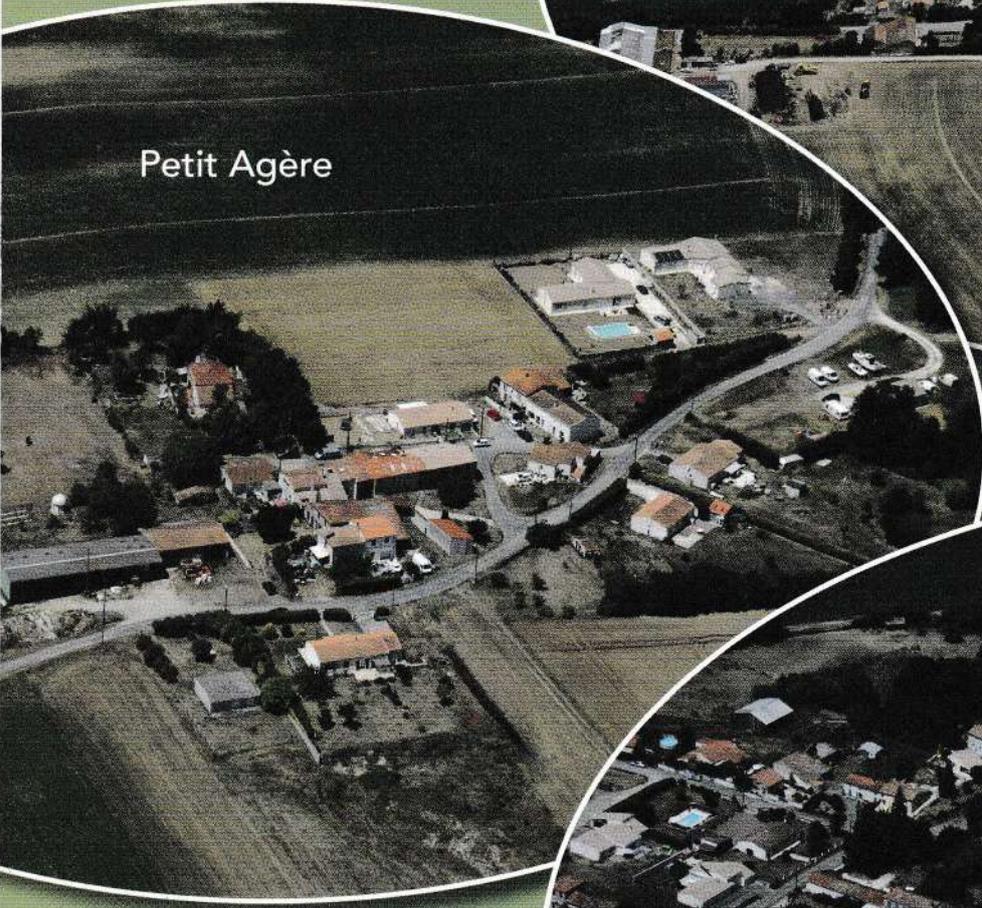
*Décoration d'intérieur*

31, Le Grand Agère

Tél. 05.46.56.33.01  
06.62.61.88.02



Grand Agère



Petit Agère



La Fondelay



La Gravelle